

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 2 décembre 2024

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marielle David (adjointe à la direction).

ABSENTE : Marie-Lou Noël (conseillère).

PUBLIC : 9 personnes, dont un journaliste de l'Acadie nouvelle.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 8.9 *Autorisation de procédures légales – 82 chemin Marcel, Baie-de-Petit-Pokemouche.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 4 novembre 2024

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 26 novembre 2024

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 novembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués. Il est toutefois nécessaire de préciser que la proposition qui a été ajoutée au point 8.9 *Autorisation de procédures légales – 82 chemin Marcel, Baie-de-Petit-Pokemouche*, avait déjà fait l'objet d'une résolution à la réunion ordinaire du 4 novembre, mais que celle-ci contenait une erreur.

SHIPPAGAN
SHIPPAGAN
Kassim
Armand
MAIRE
GREFFIÈRE

6. Correspondance

6.1. **Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – Novembre 2024**

La greffière a fait état des permis de construction émis pour le mois de novembre 2024.

6.2. **Autre**

Monsieur le Maire a reçu une correspondance de Madame Huberte Vienneau annonçant sa démission de la présidence de la Corporation Citoyens Le Goulet. Elle a indiqué que la vice-présidente nouvellement élue, Madame Émelie Roussel-Richard, assurera la présidence par intérim jusqu'à l'élection d'une nouvelle présidence. Madame Vienneau a également exprimé sa gratitude pour l'accord entre la Municipalité et la Corporation concernant le bail de 5 ans pour la location gratuite du local administratif dans l'ancien édifice de Le Goulet.

Monsieur le Maire a reçu une correspondance de l'honorable Sean Fraser, ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, dans laquelle il souligne que le chef de l'opposition officielle a annoncé que, si le Parti conservateur prenait le pouvoir, le programme du Fonds pour accélérer la construction de logements serait supprimé. L'honorable Sean Fraser demande à la municipalité de fournir des informations sur l'importance de ce projet et invite également à informer la communauté des conséquences possibles de cette décision.

Monsieur le Maire a reçu une correspondance de Monsieur Sébastien Haché, résident de la rue DeGrâce, qui exprime ses remerciements à la municipalité pour les mesures prises concernant les files d'attente au service au volant du Tim Hortons. Il souligne que cette intervention a contribué à rétablir un environnement plus sécuritaire dans la rue DeGrâce et que les citoyens sont satisfaits de la situation.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1 **Étude des objections – changements à l'arrêté de zonage de Shippagan pour le Fonds pour accélérer la construction de logements**

La directrice générale présente les changements à l'arrêté de zonage de Shippagan dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements et mentionne qu'aucune objection écrite n'a été reçue. Deux citoyens prennent la parole : l'un pour poser une question et l'autre pour exprimer ses inquiétudes concernant la suppression des exigences minimales en matière de stationnement dans les zones commerciales.

8.2 **Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2024-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°78-2024-03 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2024-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°78-2024-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Demande de don – Arbre de l'espoir

Le conseil municipal a reçu une demande de don de la Fondation CHU Dumont dans le cadre de sa campagne pour l'Arbre de l'espoir visant à soutenir les gens atteints du cancer dans la province. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'octroyer un don de 100 \$ à l'Arbre de l'espoir dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Nomination des personnes faisant partie du comité de pilotage et du noyau de travail – Projet Adaptation PA 2.0

Pour donner suite à la présentation du projet Adaptation PA 2.0 faite par VALORÈS lors de la réunion du comité plénier du 19 novembre dernier, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Armand Caron de nommer la directrice générale, Madame Elise Roussel, membre du comité de pilotage dans le cadre du Projet Adaptation PA 2.0 ainsi que la conseillère Eda Roussel et le conseiller Laurent Robichaud comme membre du noyau de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Offre de service de VALORÈS – rédaction d'une demande de financement dans le cadre du programme de Leadership local pour l'adaptation climatique

La municipalité a reçu une offre de service de VALORÈS afin de procéder à la rédaction d'une demande de financement dans le cadre du programme de Leadership local pour l'adaptation climatique à Le Goulet. Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée du conseiller Armand Caron d'accepter l'offre de service tel que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2024

La municipalité ayant reçu une offre de service de la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés l'an dernier pour effectuer l'audit externe pour les années 2023, 2024 et 2025. Le Conseil ayant été satisfait du travail effectué par la firme, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Eda Roussel que l'auditeur indépendant externe pour la vérification de l'année 2024, soit la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Adoption de l'organigramme 2025 de Shippagan

Pour soutenir la municipalité dans son développement actuel et futur, ainsi que pour optimiser les activités des différents services offerts aux citoyennes et citoyens, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'adopter la mise à jour de l'organigramme tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Autorisation de procédures légales – 82 chemin Marcel, Baie-de-Petit-Pokemouche

Proposé par le conseiller Laurent Robichaud

Appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel

CONSIDÉRANT que l'infraction suivante : une construction sans permis d'aménagement et d'un permis de construction étant l'agrandissement d'un bâtiment existant a été constatée sur la propriété appartenant à monsieur Larry Roussel, laquelle se trouve au 82, chemin Marcel dans la municipalité de Shippagan, secteur Baie-de-Petit-Pokemouche, au Nouveau-Brunswick, et porte le numéro d'identification (NID) 20564702, et que ceci constitue un manque de conformité avec la *Loi sur l'urbanisme*, LN-B 2017, ch. 19, et une infraction en vertu de la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment*, LN-B 2020, ch. 8;

IL EST RÉSOLU :

- a) Que l'inspecteur en bâtiment de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à déposer toute procédure judiciaire requise en vertu de la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment*, précitée, afin que les règlements applicables sur le territoire de la municipalité de Shippagan ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés ;
- b) Que l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 135(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, précitée, afin que les règlements applicables sur le territoire de la municipalité de Shippagan ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés ;
- c) Que, si cela est nécessaire, tant l'inspecteur en bâtiment que l'agent d'aménagement soient autorisés à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées aux paragraphes a) et b) ; et
- d) Que si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la municipalité de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h52

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h04.